67e Année. — N° 12

Le Numéro
15 CENTIMES

BUREAUX
ET RÉDACTION :
Roubaix, Grande-Rue, 71
Tourcoing, rue Carnot, 33

Abonnem. 3 m. 6 mois 1 an
Nord & limit. 12.00 23.00 45.00
France Belg. 15.00 24.00 48.00
Union post. 16.80 31.20 62.40

DUBLIER, C'EST TRAHIR — SE SOUVENIR, C'EST SERVIR

Journal de Roubaix

ROUBAIX : Téléph. 34; Inter. 1199. — DIRECTRICE : Madame Veuve ALFRED REBOUX — TOURCOING : Téléph. 37

67e Année. — N° 12

JEUDI
12
JANVIER 1922

Les ANNONCES
et les ABONNEMENTS
sont reçus
71, Grande-Rue, Roubaix
33, rue Carnot, Tourcoing

LA CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUBAIX et l'Œuvre des Écoles d'Orient

La Chambre de Commerce de Roubaix vient de prendre une magnifique délibération en faveur de l'Œuvre si importante, si actuelle, si française des Ecoles d'Orient, et de voter une subvention de deux mille francs. En voici les termes :

« La Chambre de Commerce de Roubaix, » considérant le rôle très important et émi- » nemment patriotique que les Ecoles Fran- » çaises jouent en Orient, particulièrement » en Syrie et en Palestine, où elles font aimer » la France, par le bien qu'elles y répandent, » et en y propageant sa langue, sa littérature, » ses idées, ses goûts, en même temps qu'elles » y font connaître ses aspirations généreuses, » sa philanthropie et son désintéressement, » toutes choses qui assurent son prestige, et » facilitent son expansion commerciale :

» Considérant qu'il importe de soutenir ces » écoles et d'en assurer le développement, » dans la plus large mesure,

» Emet le vœu,

» Que suivant la tradition, le Gouverne- » ment accorde aux Ecoles françaises d'Orient » un appui financier qui soit en rapport avec » leurs besoins, et les services éminents » qu'elles rendent à la cause française.

» Vote, pour ce qui la concerne, en faveur » de ces établissements, un subside de 2.000 » francs qu'elle prélèvera sur les ressources » disponibles de l'exercice 1922 ».

***

Cette manifestation est un nouveau signe des sympathies profondes qui existent entre la France et l'Orient ; elle vient à son heure ; jamais les événements d'Orient n'ont été plus graves, jamais ils n'ont été plus discutés au Parlement et dans la Presse : c'est le conflit anatolien ; c'est Smyrne, c'est Constantinople, c'est le fameux traité de Sèvres, tous problèmes d'une importance exceptionnelle !

Ensuite, cette délibération constitue un réel encouragement pour nos industriels et nos commerçants qui, depuis plusieurs mois ne cessent de plaider la cause de l'exportation de leurs produits. Si la France veut alléger sa situation financière, consolider sa situation intérieure, elle doit maintenir ses positions dans toutes les contrées du monde, et surtout dans ces pays d'Orient, où nos droits sont séculaires, où le nom de la France est aimé, non grâce à nos écoles et à nos missionnaires. La Chambre de Commerce de Roubaix vient de montrer aux industriels le juste souci qu'elle a de défendre partout leurs intérêts ; qu'ils redoublent donc d'efforts.

***

Les Chambres de Commerce de Tourcoing et de Lille avaient déjà émis des vœux aussi généreux, en faveur de cette grande Œuvre des Ecoles d'Orient ; je ne pense pas que l'on puisse imaginer rien de plus noble, de plus digne, de plus convaincant que le langage de ces délibérations.

L'arrondissement de Lille tout entier aura donc compris et nul n'était mieux qualifié que lui pour le faire, puisqu'il constitue la partie la plus industrielle, la plus commerçante de la région, et qu'il exerce une grande et légitime influence sur tout le monde des affaires.

Le gouvernement français, saisi officiellement de toutes ces délibérations, comprendra que la question d'Orient n'est pas seulement pour la France, une question d'honneur, ce serait déjà une raison suffisante pour agir autrement, mais qu'elle est une question vitale pour notre industrie et notre commerce, et que par conséquent il doit dans ses intérêts lutter pour le triomphe de nos idées.

***

Nous avons poussé le cri d'alarme en faveur de l'Orient et de l'« Œuvre des Ecoles d'Orient ». Il a été entendu. Nous remercions vivement les personnes généreuses qui se sont inscrites à la Ligue Roubaix-Tourcoing à l'étude de ces grandes questions internationales ; nous les prions de demander qu'elles passionneront de plus en plus l'opinion, parce qu'il en est peu qui intéressent davantage l'avenir de la France.

Eugène Delepoulle,
délégué du Comité central.

Au Conseil de la Société des Nations

PROTESTATIONS ALLEMANDES REJETÉES

Genève, 11 janvier. — Le Conseil de la Société des Nations a rejeté, ce matin, sans débat, une série de protestations adressées au Conseil par le gouvernement allemand contre la Commission du gouvernement de la Sarre.

La note allemande protestait contre l'ordonnance de la Commission du 15 juin dernier définissant la qualité d'habitant de la Sarre. Elle faisait remarquer que cette expression ne figurait pas au traité de Versailles et que, d'autre part, ce territoire fait toujours partie du territoire allemand, quoique sous l'autorité de la Société des Nations pendant quelque temps.

La Commission avait riposte qu'il lui appartenait de définir et que le traité lui avait confié le soin d'assurer la protection à l'étranger des intérêts des Sarrois.

Le Conseil a adopté une résolution approuvant les arguments de la Commission et déclarant qu'il n'a pas à intervenir. Cette résolution sera transmise à titre de renseignement au gouvernement allemand.

Une campagne allemande ayant été organisée contre la Sarre, le Conseil a écarté la protestation officielle du Reich, mais il se trouve maintenant en présence d'autres protestations émanant de soi-disant représentants qui sont à Genève et ont publié un memorandum dans lequel ils se plaignent que les avis des élus de la Sarre fussent dédaignés. Ils n'hésitaient pas à demander au Conseil de ne pas renouveler les pouvoirs de la dite Commission.

Le Conseil a répondu ce matin même à cette campagne en renouvelant le mandat de la Commission de gouvernement et en lui laissant à nouveau son président, M. Rault.

Le Conseil s'est ensuite occupé de diverses questions intéressant la protection des minorités en Esthonie, en Lettonie et en Lithuanie.

Le Conseil a enfin décidé de répondre à la protestation du gouvernement hongrois qui s'était plaint de la non-intervention de la Société des Nations au cours d'une crise politique récente. Le Conseil a estimé qu'il n'avait pas à intervenir dans de semblables circonstances.

LES LETTRES ANONYMES DE TULLE

On connaîtrait les auteurs des missives mystérieuses

Tulle, 11 janvier. — On sait que le garde des sceaux a ordonné une enquête sur les singuliers procédés d'instruction du juge de Tulle, relatifs aux lettres anonymes, dont le chef-lieu de la Corrèze a été inondé.

Hier, M. Richard, appelé au parquet général, s'est rendu à Limoges. Il a été longuement interrogé par le procureur général et a dû fournir de minutieuses explications sur la séance d'hypnotisme qui se déroula l'autre jour au palais de justice de Tulle. Le juge d'instruction a tenu à soumettre à cette expérience avaient elles-mêmes sollicité d'être plongées dans le sommeil hypnotique, dans le double but de se disculper des soupçons qui pouvaient les effleurer et de coopérer à éclaircir le mystère des lettres anonymes.

LE MAGISTRAT CONNAITRAIT LES AUTEURS DES LETTRES ANONYMES, MAIS IL ATTENDRAIT LES CONCLUSIONS DU PROFESSEUR LOCARD

De retour de Limoges, M. Richard s'est refusé à toute interview ; toutefois, une personne autorisée a fait les déclarations suivantes :

Tout d'abord, M. Richard est un magistrat bien noté ; c'est un travailleur attaché à sa fonction et à son devoir, scrupuleux au suprême degré.

Or, alors qu'il envoyait un communiqué à la presse, dans le but d'obtenir plus de calme et de réflexion de la part du public et de la presse, M. Richard avait en poche la vérité. En effet, il est persuadé, il est certain de posséder cette vérité, il connaît les auteurs des lettres anonymes.

Un autre, à sa place, serait allé plus vite peut-être ; lui, je le répète, est un scrupuleux, il veut, savez-vous quoi ? Eh bien ! attendre que les conclusions du professeur Locard lui parviennent pour voir si elles appuieront les éléments qu'il détient. Ainsi fortifiée, sa preuve triompherait de toutes les embûches.

On sait que le professeur graphologue est attendu à Tulle dimanche.

LE DRAME CONTINUE

Tulle, 11 janvier. — Un chef de division, dont la femme a été accusée par l'opinion publique et que l'instruction a désormais complètement innocentée, a déposé une plainte en diffamation contre la sœur d'un de ses collègues, qui a publiquement accusé sa femme, peut-être, dit-on pour se dégager.

Un troisième chef de division, dont les dépositions sont maintenant considérées comme tout au moins exagérées, a subi une telle dépression nerveuse que, sur prescription médicale, le préfet l'a mis en congé.

DES ALGERIENS POURSUIVENT DES TOUAREGS PILLARDS JUSQU'EN TRIPOLITAINE

Tunis, 11 janvier. — Un combat sanglant a eu lieu dans l'Extrême-Sud, en territoire tripolitain, à proximité de la frontière tunisienne, entre des Algériens et des Touaregs pillards qui, récemment, leur avaient dérobé dans le Sahara un troupeau de chameaux. En suivant la trace des bêtes volées et des ravisseurs, les Algériens traversèrent la Tunisie et rejoignirent les voleurs. Victoire leur resta, et une vingtaine de Touaregs furent tués. Les Algériens perdirent un mort et deux prisonniers et regagnerent leur pays en ramenant le troupeau de 150 chameaux reconquis.

LA POLITIQUE

La dépopulation

Comme il fallait s'y attendre, la publication par le « Journal Officiel » des résultats du dernier recensement provoque dans la presse de nombreux commentaires. Notre population décline. Chaque dénombrement de la population accuse un diminution. Cette fois, elle est particulièrement sensible. La France a, en 1921, 400.000 habitants de moins qu'en 1911. Et les hécatombes de la guerre n'expliquent pas, seules, ce grave déficit, puisque avec l'Alsace-Lorraine nous avons retrouvé 1 million 700.000 Français et que le nombre des étrangers installés chez nous atteint le chiffre respectable de 1 million 650.000.

Alors ? Mais, c'est, hélas ! trop simple : la baisse de la natalité est la grande, l'unique cause de la dépopulation. Et cela est si vrai que malgré les pertes de la guerre, l'Allemagne voit sa population augmenter encore, parce que chez nos voisins de l'Est, la natalité suite une marche ascendante.

Notre population, d'après les statistiques officielles, a baissé dans 81 départements, c'est-à-dire d'une façon générale, dans toute la France. Cette situation est inquiétante. Tous les journaux en font la triste constatation. Un pays où il n'y a plus assez de naissances est un pays voué à la décadence, à la déchéance et à la mort. Ni dans la paix, ni dans la guerre, on ne peut suppléer au nombre.

Hier, nous faisions la terrible expérience de l'insuffisance numérique sur les champs de bataille où la vaillance et le génie sont souvent impuissants contre les masses immenses, même mal dirigées.

Aujourd'hui, pour la conquête des marchés économiques, avons-nous comme nos concurrents un personnel industriel et commercial assez nombreux ? Pourrons-nous envoyer à l'étranger, dans nos colonies, une armée de jeunes gens actifs et laborieux. Ne sommes-nous pas obligés, faute d'éléments abondants, de retenir chez nous, les cerveaux et les bras qui, pourtant, rendraient à l'extérieur d'inappréciables services ?

Tout cela a été dit cent fois, je le sais, mais ceux qui ont le redoutable honneur d'éclairer l'opinion, ne doivent pas se lasser de répéter ces vérités essentielles. Il faut qu'on sache que dépopulation et ruine sont la même chose et que, si nous voulons voir la France vivre et prospérer, nous avons le devoir d'y multiplier les berceaux.

Il faut aussi avoir le courage de dire et de répéter que le problème de la natalité est avant tout d'ordre moral, c'est-à-dire en dernière analyse, d'ordre religieux. On n'aura rien fait, ou presque rien, par conséquent pour le résoudre, tant que la morale chrétienne ne s'épanouira pas, sans entrave, au soleil de la liberté.

Certes, on peut par des réformes administratives et législatives, encourager la natalité, mais c'est seulement au nom des principes supérieurs qu'il est possible de rappeler avec une suffisante autorité, le grand précepte : **Croissez et multipliez.**

Maurice Auber.

LE CONSEIL SUPRÊME

M. Briand est parti mercredi pour Paris

LA DÉLÉGATION ALLEMANDE ARRIVE A CANNES

Les télégrammes des groupes parlementaires au Président du Conseil

Depuis quatre jours le pays s'inquiète des nouvelles qui viennent de Cannes. Soudain, voici une pluie de dépêches.

Tout est faux de ce qu'a dit la presse française. La presse anglaise pareillement s'est trompée, et les agences officielles elles-mêmes n'ont pas dit la vérité. La France n'a rien cédé, et ne cédera rien, pas même

Le Premier Ministre français est initié aux mystères du golf par M. Lloyd George

un centime. Ne cherchons pas l'explication de ces démentis tardifs.

En dépit de tous les démentis, il reste des questions précises à poser. Est-il vrai qu'on appelle M. Rathenau à discuter des réparations ? Est-il vrai qu'on noie les intérêts français dans les intérêts européens ? Est-il vrai que Lénine viendra mettre ses mains sanglantes sur une table diplomatique ? Est-il vrai enfin qu'un « pacte de garantie » nous enlève une part de notre souveraineté nationale ?

A CANNES

La réunion du Conseil suprême

Cannes, 11 janvier. — En ouvrant la séance du Conseil suprême, ce matin, M. Briand a félicité le colonel Harvey qui assistait à la réunion, de son prompt rétablissement.

La discussion du problème des réparations commença aussitôt. M. Briand posa une question préjudicielle au nom de la délégation française.

Il demanda qu'avant toute chose, la Commission des réparations entende les délégués allemands au sujet des versements que le Reich se déclare dans l'impossibilité de faire le 15 janvier.

Une décision inattendue : M. Briand part pour Paris

Cannes, 11 janvier. — M. Briand et M. Loucheur se sont rendus ce matin, à 10 h. 30 à la villa Valetta, où ils ont eu un long entretien avec M. Lloyd George.

Le premier ministre britannique a remis à M. Briand le texte de l'avant-projet de l'accord franco-britannique.

M. Briand a résolu alors de quitter Cannes cet après-midi, à trois heures, pour se rendre à Paris, où il soumettra à ses collègues du Cabinet ce document.

Il est parti accompagné de M. Peceylon et de M. Tannery, experts financiers.

L'arrivée de la délégation allemande

Cannes, 11 janvier. — La délégation allemande, avant à sa tête M. Rathenau, est arrivée à Cannes à 10 h. 40. Elle a été reçue par MM. Carteron et Petsche, chefs de cabinet de MM. Briand et Loucheur.

Le prix du charbon allemand

Le correspondant du « Temps » à Cannes mande que les représentants de la France ont réussi à faire prévaloir le point de vue sur lequel le Conseil des ministres, au cours de sa séance du 3 janvier dernier s'était mis d'accord après avoir pris connaissance du rapport de M. Le Trocquer.

En conséquence, le charbon allemand livré au titre des réparations, continuera d'être facturé au prix intérieur allemand.

A PARIS

Au Conseil des ministres

Paris 11 janvier. — Le Conseil des ministres s'est réuni ce matin, à l'Elysée, de 8 h. 30 à 10 h. 45, sous la présidence de M. Millerand.

Le Conseil a délibéré de nouveau sur les négociations de Cannes, au sujet desquelles M. Aristide Briand avait demandé télégraphiquement à ses collègues du cabinet quelques avis complémentaires.

Les ministres se réuniront jeudi, à onze heures, à l'Elysée, pour l'expédition des affaires courantes.

Qu'a-t-on envisagé ?

A l'issue du Conseil, les ministres se sont montrés d'une extrême réserve sur les délibérations qu'ils venaient d'avoir au sujet des négociations de Cannes ; ils se sont bornés à déclarer que le président du Conseil les ayant de nouveau consultés dans la journée d'hier sur certains points particuliers, relatifs aux pourparlers en cours, ils avaient examiné ces questions en détail et s'étaient mis d'accord pour exprimer une opinion commune qui allait être transmise télégraphiquement à M. Briand.

M. Doumer, interrogé sur le point de savoir s'il retournait à Cannes, a répondu qu'il ne lui semblait pas que sa présence y fût nécessaire. Il a ajouté que les délégués alliés de la commission des réparations étant tous présents à Cannes, ils recevraient sans doute les représentants allemands et pourraient leur notifier immédiatement les décisions du Conseil suprême, la réunion d'aujourd'hui étant exceptionnelle et unique, consacrée aux questions de politique extérieure.

Mais il semble que l'on se soit mis d'accord sur quelques principes, tels que :

1° N'admettre aucune réduction de dettes allemandes ;

2° De ne pas renoncer à l'occupation de la Rhénanie ;

3° Maintenir nos droits d'application des sanctions économiques et militaires si les circonstances l'exigeaient.

C'est dans ce sens qu'un long télégramme fut expédié à M. Briand aussitôt après le Conseil.

A LA CHAMBRE

Il n'y avait que très peu de monde au début de l'après-midi, dans les couloirs de la Chambre, lorsque le retour, à Paris, de M. Aristide Briand y a été annoncé.

On fait observer qu'il n'est pas invraisemblable que le président du Conseil consente à prendre contact avec le Parlement et à obtenir, soit des commissions compétentes, soit de l'assemblée entière, un vote de confiance qui lui donnerait une autorité plus grande pour poursuivre les négociations déjà engagées.

M. Magne, député du Gard, a demandé à interpeller le président du Conseil sur les raisons de son retour inopine de Cannes.

Reste à savoir si le président du Conseil acceptera qu'une telle discussion ait lieu, alors que le Conseil suprême n'a pas encore terminé ses travaux, et si même il aura le temps matériel de se rendre devant le Parlement, après avoir mis ses collègues du Cabinet au courant de l'avant-projet d'accord franco-britannique.

Une motion de la Commission sénatoriale des Affaires étrangères

Paris, 11 janvier. — La Commission sénatoriale des Affaires étrangères s'est réunie sous la présidence de M. Raymond Poincaré.

Après un long et minutieux examen de la situation créée par la Conférence de Cannes, la Commission a décidé, à l'unanimité des membres présents, d'envoyer le télégramme ci-dessous à M. le Président du Conseil.

Les termes en ont été arrêtés après une discussion à laquelle ont pris part surtout MM. Lucien Hubert, Gaudin de Villaine, Poincaré, Doumergue, Chénebenoit, Ribot, Millès-Lacroix, de Selves Cruppi, Berthoulat, Noulens et Alexandre Bérard :

La Commission sénatoriale des Affaires extérieures, réunie aujourd'hui, sur la demande d'un grand nombre de ses membres, et répondant au sentiment général qui s'est manifesté hier dans les groupes du Sénat, me charge de vous faire connaître d'urgence la motion qu'elle a adoptée aujourd'hui.

La Commission estime :

1° Que la reconstitution économique financière de la France est la condition essentielle de celle de l'Europe ;

2° Que les réparations dues à notre pays doivent donc demeurer intangibles ; qu'il ne saurait y avoir ni réduction nouvelle de notre créance, ni modifications de l'état des paiements du 5 mai 1921, et qu'il serait inadmissible, d'autre part, de porter la moindre atteinte à la priorité belge ;

3° Que la France ne peut accepter de se rendre à la Conférence économique internationale projetée que si, auparavant, elle obtient des engagements nets et effectifs pour le respect de tous ses droits ;

4° Qu'enfin le pacte discuté entre la France et l'Angleterre doit avant tout confirmer les garanties, les moyens d'exécution et les gages que nous tenons des traités et accords, pour le présent et l'avenir.

La Commission estime, en conséquence, que rien ne peut devenir effectif sans la collaboration des Chambres.

Recevez...

Le Président de la Commission,
POINCARÉ.

Un télégramme de l'Intergroupe républicain

Paris, 11 janvier. — M. Georges Bureau, secrétaire général de l'Intergroupe républicain vient d'adresser au Président du Conseil, le télégramme suivant :

Le Comité-Directeur de l'Intergroupe républicain de la Chambre, préoccupé des nouvelles qui arrivent de Cannes, désire vous informer, au nom de ses 240 adhérents que dans son assemblée plénière tenue hier, l'Intergroupe a voté un ordre du jour dans lequel il a déclaré vouloir que soit poursuivi, sans faiblesse, le recouvrement de la créance française sur l'Allemagne ; il peut vous donner l'assurance que la Chambre ne consentira jamais à ratifier de nouvelles concessions, même sous forme de moratorium, au détriment de la France ou de la Belgique, sa noble alliée, et que tout projet d'alliance franco-britannique, aussi utile à l'une qu'à l'autre des deux nations, ne peut avoir pour condition aucun abandon en ce qui concerne les réparations et les garanties de toute nature résultant du traité, notamment les gages territoriaux.

Signé : Georges BUREAU.

A l'Entente républicaine démocratique

Paris, 11 janvier. — Le groupe de l'Entente Républicaine Démocratique a tenu, cet après-midi, une réunion, qui n'a pas duré moins de trois heures.

Il a discuté longuement sur les délibérations du Conseil suprême à Cannes et a décidé à la fin de la séance, qu'une interpellation serait déposée en son nom aussitôt après l'installation définitive du bureau de la Chambre, c'est-à-dire jeudi après-midi.

Cette demande d'interpellation reproduit les termes de celle déposée par M. Klotz, et de la proposition de résolution de MM. Bonnefous, Galli, etc. en y ajoutant, en outre, la question de la reprise des relations avec les Soviets.

Le groupe a chargé MM. Paul Escudier et Bellet de demander la discussion immédiate et de développer cette interpellation à la tribune.

LE COUT DE LA VIE A PARIS est en sensible baisse sur le deuxième semestre de 1920

Du moins les indices le proclament

La commission régionale d'études relatives au coût de la vie à Paris, qui siège à la préfecture de police, vient d'établir les indices pour le troisième trimestre de 1921, de la dépense d'une famille de quatre personnes comparés à ceux du premier trimestre de 1914. Les indices généraux établis à cette époque à 100 fr. pour l'alimentation se sont élevés pour cette catégorie jusqu'à 389 fr. pour le quatrième trimestre de 1920, et ne sont plus aujourd'hui qu'à 310 fr. On constate, comparés aux prix de 1920 la même baisse sur le chauffage. 306 au lieu de 349 ; sur les vêtements et chaussures, 318 au lieu de 518 et sur les dépenses diverses, 400 au lieu de 510. En revanche l'indice du logement qui avait été maintenu à 100 jusqu'au début de 1921, s'inscrit aujourd'hui à 121.

Au total, les indices généraux établis à 100 en 1914, ont suivi les fluctuations suivantes :

1919.....	Premier semestre.....	238
1920.....	Premier trimestre.....	295
—	Deuxième —	341
—	Troisième —	362
—	Quatrième —	370
1921.....	Premier —	338
—	Deuxième —	307
—	Troisième —	295

On est revenu exactement au coût de la vie au début de 1920, à l'exception des loyers qui continuent leur ascension.

AU MAROC ESPAGNOL

LA RESISTANCE DES RIFFAINS

Madrid, 11 janvier. — Le haut-commissaire au Maroc confirmant que les troupes espagnoles ont occupé, hier, à six heures, la position e Dar Drius dominant la vallée de Louqqos et voisine de la position française de Rehana, dit que les deux colonnes du général Arzo et du colonel Castro qui avaient pris part à l'opération et organisé la position se sont ensuite repliées sur leurs bases, en traversant un terrain très difficile, accidenté et boisé. L'ennemi, qui avait opposé peu de résistance aux troupes espagnoles pendant leur avance, les harcela, au contraire, de très près, pendant le mouvement de repli. Les Riffains tentèrent d'envelopper une des colonnes. La lutte fut dure et sanglante.

Le « Liberal » signale que sept officiers ont été tués.

Le chômage diminue en France

Paris, 11 janvier. — Le chômage diminue en France depuis de nombreuses semaines d'une façon lente mais régulière.

Le nombre des chômeurs secourus à la date du 6 janvier est de 9.062, dont 7.402 hommes et 2.200 femmes. D'après les derniers renseignements parvenus la semaine précédente, le nombre total des chômeurs admis à recevoir l'allocation était de 9.885, soit une diminution de 283 unités.

Un scandale à l'hôpital d'Arles

Détournement d'objets mobiliers

Arles, 11 janvier. — Lors de son décès, en 1914, M. de Chiavary, administrateur des hospices d'Arles, légua la presque totalité de sa fortune, soit près de deux millions en propriétés et une collection de meubles, objets d'art, livres, etc., à l'hôpital.

Peu après une enquête administrative aboutissait à la révocation de plusieurs fonctionnaires de l'administration hospitalière ayant tenté de dérober divers objets provenant de la succession.

Aujourd'hui, le Parquet de Tarascon s'est de nouveau transporté à Arles et a fait procéder à diverses perquisitions. Chez un ancien employé de l'hôpital, on a saisi différents objets de valeur provenant de la succession de M. de Chiavary. Aucune arrestation n'a encore été opérée.

LES SOVIETS PROPOSENT A L'ALLEMAGNE LA REPRISE DES RELATIONS DIPLOMATIQUES

Une dépêche de Berlin annonce que le gouvernement du Reich a reçu de Moscou une proposition tendant à la reprise complète des relations diplomatiques entre l'Allemagne et la Russie.

Le gouvernement des Soviets propose, en même temps, l'annulation réciproque de toutes les revendications se rapportant à la période de 1914-1918.

On croit que le gouvernement allemand acceptera cette proposition.

EN IRLANDE

La convocation du Parlement

Dublin, 11 janvier. — M. Griffith a convoqué le Parlement du Sud de l'Irlande pour le 14 janvier, en vue de la ratification du traité et de l'établissement d'un gouvernement provisoire.

Des instructions ont été données pour que le plan britannique pour l'évacuation des troupes de l'Irlande soit immédiatement mis à exécution.

Une bombe à Belfast blesse dix enfants

Belfast, 11 janvier. — Plusieurs bombes ont été lancées ce soir dans les rues de Belfast. l'une d'elles a blessé dix enfants de douze à quinze ans.

Après avoir été pansés à l'hôpital, ils ont pu être reconduits chez eux.

Une bombe contre un tramway : deux tués

Une bombe a été lancée contre un tramway rempli de voyageurs. La catastrophe qui aurait pu en résulter a été évitée par la présence d'esprit du conducteur qui a lancé son tramway à grande vitesse. Cet attentat a donné lieu à une lutte entre adversaires.

Des coups de feu ont été échangés, causant la mort de deux personnes. La police est arrivée sur les lieux et est parvenue à rétablir l'ordre.

La mise en liberté de prisonniers politiques irlandais

Dublin, 11 janvier. — Le bruit court à Dublin qu'à la suite de négociations entre M. Griffith et les représentants du gouvernement britannique, tous les prisonniers politiques irlandais, y compris ceux condamnés à mort, seront mis en liberté jeudi.

Lettre de Bruxelles

UN AVEU REDOUTABLE. — LA GUERRE ECONOMIQUE. — ON CANNE A CANNES. — LE GOUFFRE FINANCIER. — UNE IDÉE SOCIALISTE. — LEVÉE SUR LE CAPITAL. — BANQUES ETRANGÈRES. — LE GENERAL GOURAUD.

(D'un correspondant particulier)

Bruxelles, 11 janvier 1922.

L'aveu que l'on appréhendait, que l'on redoutait mais qui, depuis la Conférence de Cannes, apparaissait de plus en plus, comme une évidence fatale et formidable à la fois, vient d'être fait par un grand industriel de Charleroi qui rentre d'un voyage en Allemagne. Le voici dans toute sa concision brutale et sèche : L'Allemagne a, cette fois, gagné la guerre économique. L'autorité de cet industriel, le sérieux de l'organe qui insère sa déclaration, empêchent de sourire d'un fait que les disputes et les concessions de Cannes illustrent si tristement.

Qui se serait jamais douté en 1918 que l'on aurait marchandé à ce point la justice aux victimes triomphantes ! Qui aurait jamais imaginé que trois ans à peine, après la victoire inouïe de Foch, les vainqueurs auraient dû « canner » devant les vaincus et quels vaincus !

Il paraît que nos délégués sont heureux des résultats obtenus. On ne le croit pas ici parce qu'il n'y a pas lieu de se réjouir quand on est forcé, la mort dans l'âme, de faire des concessions à celui qui tenta de vous assassiner. D'autant plus que le gouffre financier se creuse de plus en plus sous nos pas : 4 milliards de déficit pour l'année 1921 seulement... Autant que toute notre dette d'avant-guerre de 1830 à 1914 !!

Comment remonter le courant ? Faites une levée sur le capital, disent les socialistes. Comment ? En faisant prendre une hypothèque par l'Etat sur toutes les fortunes immobilières. Mais l'industrie, le commerce ? Qui pourra empêcher la fuite du capital à l'étranger ? Il est certain qu'à moins de faire appel au sens moral le plus haut, tout ce qui est bien mobilisable s'expatriera à la première menace. Et ce qui restera, que vaudra-t-il ? Les socialistes, en tous cas, n'ont pas encore mis sur pied leur projet. Qu'ils se hâtent, s'ils sont capables de sortir de leurs nuageuses théories, parce qu'à voir le nombre sans cesse grandissant des banques étrangères qui s'installent à Bruxelles, et le trafic extraordinaire auquel elles se livrent, il est à craindre que celles-ci ne deviennent, non seulement des concurrentes sérieuses des établissements belges, mais des canaux de plus en plus importants par lesquels la fortune nationale s'écoulera.

Le général Gouraud est, en visite privée, en Belgique. Il a été reçu par la famille royale. Sa visite est quasi passée inaperçue. Il méritait pourtant mieux et l'opinion publique s'en rend compte. Mais elle est si lasse...

S...

LE MAUVAIS TEMPS

La Saône déborde

Châlons-sur-Saône, 11 janvier. — Depuis hier, le niveau de la Saône a subi une hausse de 1 mètre 30 par suite de la fonte subite des neiges. La rivière déborde, envahissant les champs et les prairies. La navigation est paralysée.

Les riverains prennent leurs précautions car la rivière monte de cinq centimètres par heure.

Un sloop se brise sur les rochers

Brest, 11 janvier. — La tempête continue à souffler avec violence, la mer est démontée. Le sloop « Notre-Dame de Lourdes » s'est brisé sur les rochers du Conquet.

Les trois hommes de l'équipage ont été sauvés par un canot de la Société centrale de sauvetage des naufragés au moment où ils allaient être engloutis.

La destruction de San Fratello

Messine, 11 janvier. — L'éboulement survenu à la suite des pluies a amené la destruction presque complète de San Fratello.

Toute la population a dû évacuer le pays. On craint que quelques personnes surprises au début de l'éboulement ne soient restées ensevelies.

Des mesures ont été prises pour éviter d'autres victimes. La ville devra être complètement reconstruite à une autre place.

LA GRIPPE

L'OPINION DE QUELQUES MAITRES A PARIS

Paris, 11 janvier. — La grippe sévit actuellement avec une certaine intensité, et le public, sans s'en inquiéter outre mesure, ne serait cependant pas fâché d'être fixé sur le degré de gravité de l'affection. Dans de telles conditions, une rapide enquête s'imposait ; celle que nous venons de faire calmera, croyons-nous, toutes les appréhensions.

LE PROFESSEUR CHAUFFARD
membre de l'Académie de médecine

L'épidémie actuelle n'est pas grave ; elle affecte surtout la forme catarrhale. A notre hôpital de Saint-Antoine, nous avons d'assez nombreux grippés, mais jusqu'ici nous n'avons eu à déplorer un seul décès. Le public peut se tranquilliser.

M. ROGER, doyen de la Faculté de médecine, membre de l'Académie de médecine

D'après mes renseignements, les cas actuels sont bénins, et M. Mourier, directeur de l'Assistance publique, que j'ai vu hier, se montre entièrement rassuré.

LE PROFESSEUR SERGENT
membre de l'Académie de médecine

J'ai quelques grippés à la Charité, mais leur cas est bénin. Nous avons affaire à la petite épidémie grippale saisonnière ; ne nous frappons pas...

LE DOCTEUR BROCHIN
médecin de la maison-mère des Sœurs de Saint-Vincent de Paul

Les cas que j'ai constatés dans mon service recommandent une observation attentive ; ils sont d'ailleurs assez complexes, affectant à la fois la forme catarrhale et la forme entérique. Certes, je n'ai pas à déplorer jusqu'ici, sur mes cent cinquante malades, un seul cas de mort ; il n'empêche qu'il ne faut pas plaisanter avec la maladie. Le traitement peut être ainsi formulé : quinine et antipyrine, désinfection fréquente de la bouche et des voies nasales par le goménol ou l'un de ses succédanés et, le plus souvent, suralimentation ; je dis bien, suralimentation, car les malades sont, en général, asthéniques.

LE DOCTEUR JOSUE
médecin de l'hôpital de la Pitié

L'épidémie actuelle, si on peut lui donner ce nom, est bénigne et, bien entendu, ne saurait être comparée — même de loin — à celle de 1918. Le traitement doit être fonction des symptômes. Pour ma part, je n'ai pas eu de décès de grippé ; c'est là, je crois, une démonstration du peu de gravité de l'affection.